



## Badges de bois et copyrights

Par **YC123**, le **11/11/2011 à 17:23**

Bonjour,

Je fais pour des collègues de travail de petits badges de bois à épingler sur leur tenue avec leur prénom. Ce peut être des fleurs, des animaux mais le plus souvent ce sont des personnages de dessins animés ou de bd qu'on me demande. Je ne fais payer que la matière première : bois, peintures, vernis et épinglette.

Si je voulais créer un site de vente en auto entrepreneur, proposant aux gens de télécharger eux-mêmes l'image de leur choix sur Internet pour que je leur en fasse un badge (donc ce serait le client qui me proposerait lui-même son image), est-ce que cela poserait un problème pour les droits d'auteurs si par exemple, une personne me télécharge une image de Mickey glanée sur le web et que je lui en fais un badge ?

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **11/11/2011 à 17:33**

[citation]une personne me télécharge une image de Mickey glanée sur le web et que je lui en fais un badge ? [/citation] mickey est un des personnages les mieux protégées du monde et WD est hargneux sur le sujet

[citation]Si je voulais créer un site de vente en auto entrepreneur, proposant aux gens de télécharger eux-mêmes l'image de leur choix sur Internet pour que je leur en fasse un badge[/citation] vous collez l'image ou vous la reproduisez en peignant ?

Par **YC123**, le 11/11/2011 à 17:35

je l'imprime, la recopie sur une planche de bois avec un carbone, puis je la peins à la main.

Par **mimi493**, le 11/11/2011 à 19:10

C'est hyper limite. Il faut proposer soit des images libres de droit soit exiger que ce soient des photos prises par les personnes qui demandent la mise sur un badge